

Séance
ordinaire du 16
juillet 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIÈME (16^e) JOUR
DU MOIS DE JUILLET DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE 20 h 30 À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint y assistent.

Sont également présents, messieurs Marc Després de la Télévision de La Mitis et Pierre Michaud, du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.07.342

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.07.343

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et du 18 juin et de la séance extraordinaire du 21 juin 2018.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ⌘ Comptes réguliers : 821 655.32 \$
 - ⌘ Comptes préautorisés : 1 476 388.32\$

ADMINISTRATION

5. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de juillet à décembre 2018.
6. Avis de motion d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2016-1351 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.

7. Dépôt et présentation du projet de règlement 2018-1392 abrogeant et remplaçant le règlement 2016-1351 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.

FINANCES

8. Autorisation de signature d'un addenda au protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société d'habitation du Québec et de l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli dans le cadre du programme de soutien au loyer – marché privé (SL-1).
9. Autorisation de versement de dons
10. Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.
11. Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – volet 2 renouvellement de conduites.
12. Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – volet 2 renouvellement de conduites.
13. Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – volet 2 renouvellement de conduites.
14. Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre l'Institut Maurice-Lamontagne et la Ville de Mont-Joli.
15. Avis de motion d'un règlement concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.
16. Dépôt du projet de règlement 2018-1393 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1383 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17. Ratification d'inscriptions à une formation pour trois membres du conseil municipal.

LOISIRS

18. Autorisation d'application de gratuité pour le programme pour les jeunes démunis au camp de jour.
19. Autorisation d'embauche de personnel à la piscine Gervais-Rioux.
20. Adjudication d'un contrat pour une animation dans le cadre de la semaine des bibliothèques publiques.
21. Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Stantec pour une aide technique dans le cadre de la construction du nouvel aréna.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22. Demande de report de la date de retrait pour l'entente de service incendie avec la MRC de La Mitis.
23. Autorisation d'inscription à la formation pompier 1 pour 6 recrues pompiers.

TRAVAUX PUBLICS

24. Autorisation de paiement no 5 – réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste.
25. Adjudication de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires.

URBANISME

26. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 78, avenue Lebel.
27. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1312, boulevard Jacques-Cartier.
28. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.
29. Adoption du projet de règlement 2018-1388 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.
30. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
31. Adoption du projet de règlement 2018-1389 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
32. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de lotissement 2009-1211.
33. Adoption du projet de règlement 2018-1390 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211.
34. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement des permis et certificats 2009-1214.
35. Adoption du projet de règlement 2018-1391 modifiant le règlement des permis et certificats 2009-1214.
36. Affaires nouvelles
37. Période de questions.
38. Clôture et levée de l'assemblée.

18.07.344

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 4 ET 18 JUIN ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et 18 juin à 20 h 30 et de la séance extraordinaire du 21 juin 2018 à 8 h 15;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 4 juin 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 18 juin 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du jeudi 21 juin 2018 à 8 h 15 en sa forme et teneur.

18.07.345 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 821 655.32 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 476 388.32\$.

ADMINISTRATION

18.07.346 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET À DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Gilles Lavoie du district 1 au poste de maire suppléant pour les mois de juillet à décembre 2018.

18.07.347 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2016-1351 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2016-1351 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

18.07.348 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1392 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2016-1351 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Robin Guy dépose et présente le projet de règlement 2018-1392 abrogeant et remplaçant le règlement 2016-1351 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.

Le projet de règlement présente les principes et les valeurs éthiques retenues à savoir : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres employés, les élus et les citoyens, la loyauté envers la Ville, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions d'employés.

Sont également présentés les règles d'éthiques et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli, les règles de conduite concernant les conflits d'intérêts, l'utilisation des ressources de la Ville, l'utilisation ou communication de renseignements confidentiels, l'utilisation ou communication de renseignements lors d'activité de financement politique, l'abus de confiance et la malversation. Les mécanismes de prévention, le manquement et les sanctions ainsi que l'après-mandat.

FINANCES

18.07.349 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER – MARCHÉ PRIVÉ (SL-1)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy, et le directeur des finances, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli un addenda au protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société d'habitation du Québec et l'Office

municipal d'habitation de Mont-Joli dans le cadre du programme de soutien au loyer –marché privé (SL-1). La Ville de Mont-Joli avait autorisé la signature dudit protocole par la résolution 17.08.410 lors de la séance du 21 août 2017.

18.07.350

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Hockey Mineur	Achat de bandes Pour les novices	1822\$
Club Optimiste	Tournoi de golf 4 août 2018	1 billet à 100\$
Rainman Race	Course	Prêt de barrières

18.07.351

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que :

- la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigence, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Ville de Mont-Joli approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

- La Ville de Mont-Joli s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Ville de Mont-Joli atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

18.07.352

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 RENOUELEMENT DE CONDUITES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que :

- la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La Ville de Mont-Joli confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le renouvellement des conduites de la rue Jeanne-Mance;

Que la Ville de Mont-Joli désigne monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, et/ou monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, comme personnes autorisées à agir en son nom et signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. Cette résolution modifie et remplace la résolution 18.06.335.

18.07.353

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 RENOUELEMENT DE CONDUITES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que :

- la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La Ville de Mont-Joli confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le renouvellement des conduites de la rue Desrosiers;

Que la Ville de Mont-Joli désigne monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, et/ou monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, comme personnes autorisées à agir en son nom et signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. Cette résolution modifie et remplace la résolution 18.06.336.

18.07.354

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 RENOUELEMENT DE CONDUITES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que :

- la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La Ville de Mont-Joli confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le renouvellement des conduites de la rue des Oblats;

Que la Ville de Mont-Joli désigne monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, et/ou monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, comme personnes autorisées à agir en son nom et signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. Cette résolution modifie et remplace la résolution 18.06.337.

18.07.355

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'INSTITUT MAURICE LAMONTAGNE ET LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le protocole d'entente entre la Ville et l'Institut Maurice Lamontagne pour la location de la petite gare pour la saison estivale.

18.07.356

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement abrogeant et remplaçant un règlement concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

18.07.357 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1393 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-1383 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement 2018-1393 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1383 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville. Ce règlement édicte la tarification pour la location ou l'utilisation des installations sportives (piscine, aréna), des salles communautaires, de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, la tarification pour l'émission des différents permis par le service de l'urbanisme ainsi que la tarification de différents services exécutés par le service des travaux publics.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.07.358 RATIFICATION D'INSCRIPTIONS À UNE FORMATION POUR TROIS MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie les inscriptions pour une formation offerte par la MRC de La Mitis intitulée « Rôle et responsabilités de l'élu » qui a eu lieu le 26 mai dernier, au coût de 200 \$ par participant pour trois élus municipaux.

LOISIRS

18.07.359 AUTORISATION D'APPLICATION DE GRATUITÉ POUR LE PROGRAMME POUR LES JEUNES DÉMUNIS AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le Centre Intégré de Santé et de Services sociaux du Bas-Saint-Laurent est un partenaire depuis plus de 18 ans pour le volet des jeunes démunis;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière par enfant donnée par le CISSS correspond à un montant de 195 \$

CONSIDÉRANT QU'une telle initiative a déjà reçu l'appui des membres du conseil au cours des années précédentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la Ville à ce programme par la gratuité pour 6 enfants faisant partie de ce programme, à participer au camp de jour. Ce qui représente une somme de 78 \$ par enfant pour un total de 478 \$.

18.07.360 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Maïna Langlois et de monsieur Mathieu Blouin à la piscine Gervais-Rioux. Madame Langlois possède son brevet de croix de bronze et moniteur de la Croix Rouge. Et monsieur Blouin est détenteur d'une certification de sauveteur. Les conditions de travail prévues à la convention collective s'appliqueront. Madame Langlois et monsieur Blouin auront le statut de personne salariée en probation.

18.07.361 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UNE ANIMATION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser les frais pour une activité qui sera présentée le 20 octobre, par Marie-Stella, dans le cadre de la semaine des bibliothèques publiques, intitulée « Shirley enquête sur ...les fées », et ce, au montant de 442.65 \$ incluant les taxes.

Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

18.07.362 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME STANTEC POUR UNE AIDE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEL ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Stantec pour une aide technique dans le cadre de la construction du nouvel aréna, et ce, au coût approximatif de 15 000 \$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.07.363 DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE RETRAIT POUR L'ENTENTE DE SERVICE INCENDIE AVEC LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la date de retrait pour qu'une municipalité puisse se retirer de l'entente de service de protection incendie est le 1er septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente de service pour la protection incendie est en préparation et ne sera pas prête avant le mois d'octobre;

CONSIDÉRANT QUE cette situation pourrait causer préjudice à une municipalité qui désirerait utiliser son droit de retrait;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault proposé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la MRC de reporter la date de retrait des municipalités à l'entente de service de protection incendie au 15 octobre 2018.

18.07.364 AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION POMPIER 1 POUR 6 RECRUES POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'inscription de six (6) recrues pompiers suivantes à la formation Pompier 1 dispensée par la MRC de La Mitis.

- Madame Éline Guilbault
- Madame Marie-Ève Bérubé
- Monsieur Jean-Frédéric Roussel
- Monsieur Raphaël Caron
- Monsieur Alexandre Mailloux
- Madame Layla-Élise Couture

Le coût des inscriptions est assuré par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

18.07.365 AUTORISATION DE PAIEMENT NO 5 – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée a présenté à la firme Stantec une demande de paiement no 5 pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste d'un montant de 64 599.14 \$;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 5 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 5 et la recommandation de la firme Stantec ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, cependant les documents suivants sont exigés en contrepartie du paiement :

- Déclaration solennelle
- Attestation CCQ et CNESST
- Quittances

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 5 au montant de 64 599.14 \$.

18.07.366

ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'adjuger les contrats pour la fourniture des matériaux granulaires tel que recommandé par monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement aux entreprises suivantes : Les entreprises Claveau ltée pour la fourniture de gravier, gravier classe A, de pierre concassée, de pierre nette, de sable d'enrobage et de granulats pour criblure, à Les excavation Léon Chouinard et Fils pour de la pierre ronde et à l'entreprise 9167-6858 Québec inc. (Bernard Carrier), pour la terre végétale.

URBANISME

18.07.367

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 78, AVENUE LEBEL

CONSIDÉRANT QUE madame Jeanne-Mance Fortin a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul arrière du garage à 0,40 mètre au lieu de la distance minimale de 1,5 mètre et la marge de recul latérale du garage à 0,29 mètre au lieu de la distance minimale de 1 mètre ainsi que la marge de recul latérale du portique à 0,54 mètre au lieu de la distance minimale de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 20 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

18.07.368

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1312, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jérôme Corbin et madame Anne-Marie Soucy, propriétaires de l'immeuble situé au 1312, boulevard Jacques-Cartier ont déposé une demande de permis pour la modification du revêtement extérieur ainsi qu'une demande de subvention dans le cadre du programme de rénovation de façades commerciales;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a préparé un visuel afin de démontrer le résultat final du projet;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déposé la liste de travaux à savoir :

Partie avant (Centre dentaire de La Mitis)

- Planche à clin de composite (canexel) « renard roux »;
- Tôle d'aluminium pré-peinte gris charcoal pour les découpes (Fascia, colonnes, cadrages);
- Toiture : bardeau d'asphalte noir.

Partie arrière (entrepôt)

- Planche à clin de vinyle blanc;
- Tôle d'aluminium pré-peinte gris charcoal pour les découpes (fascia, colonnes, cadrage) code 279 compagnie Royal;
- Toiture : tôle d'acier noir.

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 131 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande déposée dans le cadre du règlement 2009-1216 et du programme rénovation de façade commerciale.

18.07.369 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

18.07.370 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1388 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2018-1388 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

18.07.371 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant divers éléments du règlement 2009-1210 relatif au plan d'urbanisme.

18.07.372 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1389 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2018-1389 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

18.07.373 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2009-1211

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement de lotissement 2009-1211.

18.07.374 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2009-1211

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2018-1390 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211.

18.07.375 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 2009-1214

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement des permis et certificats 2009-1214.

18.07.376 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1391 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 2009-1214

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2018-1391 modifiant le règlement des permis et certificats 2009-1214.

18.07.377 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle

18.07.378 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

18.07.379 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 9 h, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière